

Règlement du concours courts-métrages

Règlement du concours « Courts-Métrages Grand Orb» 2021

Article 1 : Objet

L'Association le Ciné-Club Bédarioux et MV Productions, organisent un concours de courts-métrages amateurs dans le cadre de ses actions.

Article 2 : Modalités de participation

Le concours

Le concours est ouvert à tous les réalisateurs non-professionnels.

Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), le concours se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation écrite devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

Les inscriptions à ce concours débuteront le 1er novembre 2020 et seront à renvoyer avec les courts-métrages avant la date limite du 31 janvier 2020 à l'adresse mail suivante : courtsmetrages.grandorb@gmail.com.

L'inscription est obligatoire et gratuite. **Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.**

Un seul court-métrage est accepté par candidat réalisateur. Ne seront sélectionnés que les courts-métrages amateurs datant de moins de deux ans. **La fiche d'inscription est téléchargeable à partir du site du Ciné-Club Bédarieux.** <http://cineclubbedarieux.free.fr/>

Déroulement :

Il est demandé aux participants de réaliser un court-métrage d'une durée maximale de 10 minutes avec comme contrainte de filmer sur le territoire de Grand Orb.

Les courts-métrages devront être basés sur des scénarios originaux et ne devront en aucun cas inclure d'extraits de film existant mais pourront s'en inspirer ou y faire référence.

Si le court-métrage est en langue étrangère, il devra obligatoirement être sous-titré en français.

Les techniques de réalisation sont laissées au libre choix du ou des réalisateurs.

Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

Les candidats nous communiqueront leur film par fichier au format numérique ou par support physique, avec les conditions suivantes :

- USB ou DVD à l'adresse postale suivante : MVProductions, 77 rue Saint Alexandre 34600 Bédarieux

OU

- Format numérique à l'adresse email suivante (via : we transfer, smash..) : courtsmetrages.grandorb@gmail.com

Caractéristique fichier : encodage h265, dimensions minimale HD 720P (720 pixels x 1280 pixels), débit d'image : 25 fps

Ne pas excéder les 4 Go

Article 3 : Critères de sélection

- **Date limite d'envoi**

Les courts-métrages doivent parvenir impérativement **avant la date limite du 31 janvier 2020**. Aucun film ne sera visionné après cette date.

L'équipe d'organisation choisira lors d'une préséance les courts-métrages sélectionnés pour la soirée de projection du vendredi 26 février.

- **Le Jury de la soirée du 26 février.**

Le jury sera composé d'un membre de l'association Ciné Club Bédarieux, d'un membre de l'association MVProductions et de trois personnes liées de façon ou d'une autre au monde du cinéma. Les membres du jury ne participeront pas au concours.

- **Les critères de sélection** seront principalement axés sur l'originalité et la pertinence avec le thème demandé. La décision du jury sera sans appel.

Article 4 : Prix et récompenses

Tous les courts-métrages sélectionnés seront projetés le vendredi 26 février 2020 dans une des salles du cinéma Jean Claude Carrière à Bédarieux.

Les membres du jury présents dans la salle attribueront les prix lors de cette projection. **Les réalisateurs et/ou participants des courts-métrages sont expressément invités à être présents à cette soirée.**

Les membres organisateurs du concours Courts Métrages Grand Orb se réservent le droit d'écourter, d'annuler ou de modifier l'organisation du présent concours si besoin. Les participants seront avertis suffisamment à l'avance des modifications apportées au présent concours.

Au cours de la soirée, un vote dans la salle sera organisé pour le « Coup de cœur du public ».

Différents lots seront accordés aux lauréat(e)s.

Article 5 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les courts-métrages lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du court-métrage et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Les musiques utilisées dans les courts-métrages relèvent de la responsabilité des réalisateurs. L'inscription à ce concours implique l'adhésion des participants au règlement présent. L'association Ciné Club Bédarieux ainsi que l'association MV Productions s'engagent à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur.